

ment des instituteurs. J'aimerais que le ministre du Revenu national nous fournisse une explication à ce sujet.

Il y a actuellement 5,000 régimes de pensions en vigueur. Il y a certes moyen de les classer par catégories. Les employés municipaux qui ne participent pas à des régimes de pensions adhérent-ils à des régimes organisés par des compagnies de fiducie ou par des compagnies d'assurances? A mon sens, ces régimes de pensions pourraient se ranger dans plusieurs catégories. Certaines pourraient comprendre les employés des municipalités, les employés des entreprises privées, les simples particuliers adhérant à des régimes de pensions organisés par des compagnies de fiducie et des compagnies d'assurance, de même que les fonctionnaires municipaux, provinciaux et fédéraux. On devrait examiner toutes ces catégories afin de les intégrer à ce régime. On devrait songer à tous ceux qui contribuent actuellement à divers régimes de pensions. Si nous ne trouvons pas un moyen de permettre à ces régimes de s'intégrer au régime de pensions du Canada, le Parlement augmentera en fait le fardeau fiscal des contribuables canadiens.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré que son ministère fournira des renseignements. J'estime que cela ne suffit pas, que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministre du Revenu national doivent élaborer un arrangement qui fournira aux instituteurs, employés de chemins de fer et membres de syndicats ouvriers des garanties quant à la pension.

**M. Woolliams:** Les Mineurs unis.

**M. Horner (Acadia):** Oui, les Mineurs unis et tous les autres qui cotisent maintenant au régime de pensions. Sans doute la plupart des députés admettront comme moi que c'est là le cœur du problème. D'après moi, le fond du problème, c'est la protection. Combien de personnes seront protégées par le régime et combien de personnes en bénéficieront?

J'ai déjà dit que le régime protégera très peu d'agriculteurs canadiens, et aucun des ministres ne l'a nié. J'ai dit qu'il imposera une charge additionnelle aux gens qui cotisent déjà aux divers régimes de pensions existant partout au Canada. L'honorable représentante a dit qu'elle a mis des renseignements à notre disposition. La chose ne suffit pas. Comme le ministre l'a déclaré, ce régime, du point de vue actuariel, n'est pas tout à fait rentable. Nous le savons. Le ministre du Revenu national a admis, il y a une couple de jours, qu'il y a là une aubaine pour les personnes de 55 ans ou plus, qui toucheront une

pension dans un délai de dix ans. Nous savons qu'il y a là une aubaine.

Nous savons ce qui arrive quand une personne n'a pas de revenu au cours d'une année. J'ai eu recours, il y a une couple de jours, à l'exemple de l'agriculteur que la grêle oblige à se retirer d'affaires. Le ministre a dit qu'il ne pourrait pas prendre de l'argent dans ses poches et verser sa cotisation au régime. Même si la grêle l'oblige à se retirer d'affaires et qu'il n'a pas de revenu, il ne peut pas néanmoins prendre de l'argent dans ses poches et verser sa cotisation au régime. Voici ce que je dis au ministre: Pourquoi empêchez-vous un agriculteur qui a dû, au cours d'une année en particulier, abandonner les affaires à cause de la grêle, de verser au régime un paiement établi d'après ses paiements moyens au cours des années passées? J'en arrive à la conclusion, simplement, que le plan n'est pas sûr, sur le plan actuariel.

J'accepte ce fait et je sais que la plupart des Canadiens l'acceptent, mais voici ce que je me demande: Pourquoi les deux ministres compétents n'établiraient-ils pas un régime spécial s'appliquant aux cinq catégories dont j'ai parlé: les syndicats ouvriers, les employés municipaux, les fonctionnaires, et le reste? Pourquoi ne pouvez-vous pas établir des règles grâce auxquelles une disposition spéciale permettrait d'intégrer leurs régimes? J'aimerais entendre parler le ministre du Revenu national sur ce point. Je ne pense pas que simplement donner des renseignements suffise. A mon avis, nous devons aller plus loin si le plan doit être véritablement un régime de pensions du Canada. Si le régime de pensions du Canada doit être universel, nous devons faire plus que donner simplement des renseignements. Le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sera sûrement de mon avis car c'est un jeune Canadien sérieux qui essaie d'aider ses concitoyens.

**M. Munro:** Parlez-vous de l'article 91?

**M. Horner (Acadia):** Oui. Cet article que j'ai sous les yeux m'intéresse d'une façon spéciale. A mon sens, il ne suffit pas de donner des renseignements. Nous devons faire davantage. J'aimerais entendre surtout ce que le ministre du Revenu national a à dire à ce sujet; je lui poserai donc une question. A-t-il étudié les diverses catégories que constituent les 5,000 régimes de pensions différents qui existent au Canada, auxquels les intéressés ont déjà souscrit et auxquels ils cotisent? A-t-il étudié le problème? A-t-il essayé de catégoriser ces 5,000 régimes différents? A-t-il essayé de rédiger une disposition spéciale pour les protéger? J'ai traité de cinq catégories. Il peut y en avoir six, sept, huit ou neuf.